

RESPONSABLE DU SÉJOUR : .....du .....au .....

**Adresse:**

N° : ..... Rue: .....

Code- Postal: ..... Ville .....

Tél: ..... / ..... E- mail .....

Je bénéficie d'une aide: CAF/ VACAF N° allocataire: .....

Nom	Prénom	Date de naissance	Profession	Tarifs par Personne Selon tableau des Tarifs
Assurance annulation : 2.90%				
Frais d'adhésion				30€
Total du séjour				

Toute réservation, pour être validée, devra être accompagnée de ce contrat rempli et signé, d'un acompte payé soit par chèque \* établi à l'ordre de SIDOBRE OCEAN, soit par virement, soit par carte bancaire en appelant le centre. Le solde de votre séjour est à régler au plus tard 30 jours avant votre arrivée au Carrefour des Landes, accompagné d'un chèque de **caution de 600€**, qui vous sera restituée en fin de séjour si aucun dégât n'est à constater. .

A défaut, votre séjour sera annulé.

**ASSURANCE ANNULATION:** elle permet en cas d'annulation ou d'interruption du séjour d'être remboursé des sommes versées. Elle correspond à 2.90% du prix du séjour et est à régler au moment de la réservation. Sans souscription, votre séjour est dû et vous ne serez pas remboursé de l'acompte versé.

« Toutefois un paiement par carte bancaire inclut différentes garanties en matière d'assurance et d'assistance. Il est intéressant de se pencher sur ces clauses souvent négligées du contrat, ne serait-ce que pour vérifier que vous ne vous assurez pas deux fois contre le même risque» Toute arrivée retardée, tout départ anticipé ou absence en cours de séjour ne sera pas déduit ou remboursé.

Je certifie avoir pris connaissance de toutes les conditions d'admission au Carrefour des Landes et certifie exacts les renseignements portés sur la demande d'admission.

- je refuse l'assurance annulation
- je souhaite souscrire à l'assurance annulation

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DES

## SALLES/ CUISINE / CHAMBRES

### I. **Réservation :**

Pour pouvoir disposer des chambres et des salles du centre de vacances « Le Carrefour des Landes » le contrat de réservation doit nous être retourné, **signé**. Seules les demandes de location parvenues au minimum **quinze jours avant la date de la manifestation sont prises en considération**, sauf exception.

**La réservation devient définitive à réception d'un chèque d'acompte représentant 50% du montant TTC de la réservation.** Les factures sont payables à réception par chèque ou virement, net et sans escompte. Toute demande de modification des dates de réservation doit faire l'objet d'un avenant écrit. Aucune modification ne sera acceptée moins de 7 jours avant le début de la prestation, sauf accord exceptionnel. En cas d'annulation intervenant entre 7 jours et 14 jours avant le début de la prestation, 50 % du montant de la location sera dû au titre d'indemnité d'annulation. En cas d'annulation moins de 7 jours avant la prestation, la totalité de la prestation sera due.

### II. **Caution :**

**Une caution de 600 €** vous sera demandée lors de la réservation des locaux. Elle vous sera restituée une semaine après l'état des lieux final. L'agent du centre de vacances « Le Carrefour des Landes » faisant l'état des lieux ne sera pas chargé de la restitution et ne sera pas en possession de cette caution.

### III. **Responsabilité de l'association Sidobre-océan :**

L'association Sidobre-océan dégage sa responsabilité vis à vis de tout tiers, de tout dommage, direct ou indirect, quelle qu'en soit la nature. La prestation du centre de vacances se limite à la mise à disposition de moyens (salles, chambres, micros...). Ainsi à titre d'exemple et pour les salles équipées, le centre de vacances et ne peut garantir les prestations effectuées. En particulier, pour les salles et chambres équipées, l'association Sidobre-océan ne peut garantir les services liés à Internet, assurés par des prestataires extérieurs. Néanmoins l'association Sidobre-océan s'efforcera en toute circonstance d'offrir le service le plus performant possible. L'association Sidobre-océan est déchargée de toute responsabilité concernant l'ensemble des biens appartenant au locataire et laissés dans ses locaux. Ces biens restent sous la responsabilité du locataire.

### IV. **Responsabilité du locataire / Assurance :**

Durant la durée de la location, le locataire est responsable de l'ordre, de la discipline, de la propreté et du bon entretien de l'ensemble des équipements mis à sa disposition par l'association Sidobre-océan, y compris les tables, les bancs, les chaises et éventuellement la vaisselle. Le locataire fera un usage du bien en "bon père de famille" et veillera au respect des règles de bon voisinage et en particulier à la réglementation en matière de bruit. Pour la mise en place, le nettoyage et le rangement du mobilier (chaises, tables...), le locataire mettra le personnel nécessaire à disposition. Le client est responsable de toutes les dégradations consécutives à la location. **En cas de location de la salle, il lui est demandé de souscrire une assurance couvrant les risques inhérents à l'organisation de sa manifestation. Une attestation d'assurance mentionnant le montant des garanties devra être remise à l'association Sidobre-océan avant la manifestation.**

### V. **Etat des lieux :**

Reconnaissance préalable de l'état des lieux par le locataire responsable et un agent du centre de vacances « Le Carrefour des Landes » pour constater, le bon état des locaux, des installations électriques, des matériels, du mobilier, des installations sanitaires et de sécurité contre l'incendie, des décors, des divers aménagements, de l'installation de sonorisation, etc.

### VI. **Consignes particulière :**

Le locataire s'engage à faire respecter, par ses intervenants, ses participants et/ou ses stagiaires toutes les consignes qui pourront être données par l'association Sidobre-océan. Le locataire utilise les locaux à ses risques et périls. Il a l'obligation d'assurer l'ordre dans les locaux. Le locataire a l'obligation de respecter la capacité maximale de la salle (200 personnes). Le locataire s'engage à verrouiller l'ensemble des accès (portes, fenêtres, baies vitrées et portails) et éteindre les systèmes d'éclairage avant de quitter les lieux. En cas de vols ou de détériorations dus à toute malveillance, le locataire s'engage à rembourser les coûts de remplacement ou de réparation, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une compagnie d'assurance avec laquelle il aura conclu une police à cet effet.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DES

## SALLES/ CUISINE / CHAMBRES

### I. Interdictions :

Il est interdit : de suspendre aux murs et aux plafonds des salles tous objets, ou draperies au moyen de clous, d'agrafes (...) pouvant les détériorer,  
- de modifier les décors en place au moyen de peinture, de tapisserie ou en clouant et/ou en agrafant, des attributs qui risquent de détériorer lesdits décors,  
- de modifier les installations électriques ou d'en changer la destination,  
- pour des raisons de sécurité et de respect de la réglementation en vigueur (Décret 2006 -1386 du 15 novembre 2006), de fumer ou de vapoter dans les locaux.

### II. Horaires :

Le locataire s'engage formellement à respecter les horaires accordés.

### III. Restitution des locaux :

La reconnaissance de l'état des lieux s'effectuera entre le locataire responsable et un agent du centre de vacances « Le Carrefour des Landes » au moment de la restitution des clés des chambres et de la salle, au plus tard le lendemain. Les locaux occupés devront être débarrassés de tous matériels et accessoires étrangers. Le ménage des cuisines est à la charge du locataire. **Le locataire s'engage à respecter le protocole de nettoyage de la cuisine professionnelle** afin de la rendre dans le même état qu'elle lui a été fourni. Tout manquement au protocole sera facturé. Le non ménage ou le ménage insuffisant des cuisines et salles de vie seront facturés selon les tarifs en vigueur.

### IV. Détérioration :

Toutes les détériorations constatées (bris de vitres ou de lampes électriques, mobilier cassé, tentures, rideaux ou décors déchirés, brûlés ou abîmés...) seront à la charge du locataire. Dans ce cadre l'association Sidobre-océan facturera au locataire le montant des frais qu'elle aura engagés au titre des réparations ou du remplacement des équipements dégradés.

### V. Objets volés ou perdus :

L'association Sidobre-océan décline toute responsabilité quant aux vêtements ou objets perdus, laissés ou volés dans les locaux.

### VI. Restitution des clés :

Le locataire s'engage à restituer, dans les délais prévus, les clés qui lui ont été remises sans en faire de doubles.

### VII. Litiges :

En cas de litige, le tribunal administratif de Mont de Marsan est compétent.

### VIII. Données personnelles :

Soucieuse de la protection de votre vie privée, la Maison familiale « **Le Carrefour des Landes** », s'engage à assurer le meilleur niveau de protection de vos données à caractère personnel. En remplissant le formulaire de réservation par voie postale ou de façon électronique, vous acceptez que l'association Sidobre-Océan et Cap France, utilisent ces données personnelles à des fins commerciales et promotionnelles. Ces données à caractère personnel que vous nous communiquez pourront être informatisées pour le traitement de votre demande. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant en écrivant à l'adresse suivante :, Maison familiale « **Le Carrefour des Landes** », 38 rue de Bel Air 40200 Mimizan-Plage ou par mail [sidobre-ocean@orange.fr](mailto:sidobre-ocean@orange.fr) .

Ces données collectées ne seront pas divulguées, transmises ou partagées à des tiers. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

LE CARREFOUR DES LANDES

E-mail : [sidobre-ocean@orange.fr](mailto:sidobre-ocean@orange.fr)

Site : [www.le-carrefour-des-landes.com](http://www.le-carrefour-des-landes.com)

Tél : 05 58 09 05 36

Adresse : 38 rue de Bel Air  
40200 Mimizan- Plage

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DES

## SALLES/ CUISINE / CHAMBRES

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

### IX. Acceptation des conditions générales de ventes :

L'association Sidobre-océan peut modifier les présentes Conditions Générales de Vente à tout moment. L'Annonceur est tenu d'accepter la dernière version des Conditions Générales de Vente à chaque nouvelle convention. Cependant, en cas de modifications des Conditions Générales de Vente, la version des présentes Conditions Générales de Vente applicable au contrat conclu avec l'Annonceur demeure celle en vigueur à la date de conclusion du contrat.

### J'ai lu et j'accepte les conditions de vente ci-jointes sans restriction en cochant chaque article

### Date et signature obligatoires

**Back to School SALE**

**Gratuité accordées**  
1 par tranche de 25 personnes à partir de 4 nuits.  
**Gratuité accordées aux chauffeurs:**  
Seulement la gratuité de l'hébergement sera accordée. les repas seront facturés soit 22.00€ par jour dans le cas d'une pension complète ou 06.60€ / repas

- chambre individuelles pour le chauffeur sans supplément
- Les enseignants sont hébergés dans des chambres communes avec séparation des hommes et des femmes sans supplément;
- Chambres individuelles pour les accompagnateurs avec supplément;
- L'hébergement adapte sa literie en fonction des allergies des clients si cela est précisé au moment de la réservation;
- L'hébergement adapte ses repas en fonction des allergies et contraintes religieuses ( repas sans porc uniquement) des clients si cela est précisé au moment de la réservation
- Pour les enfants scolarisés en primaire et au collège le centre demande la copie du PAI

### TARIFS HÉBERGEMENT SCOLAIRE 2023

PRESTATIONS	prix
Pension complète- Classes du primaire + goûter	45.00€
Pension complète- Collèges	45.00€
Pension complète- Lycées	50.00€
Pension complète- Etudiants	55.00€
Demi-pension - Classes du primaire + goûter	36.00€
Demi-pension - Collèges	36.00€
Demi-pension - Lycées	40.00€
Demi-pension - Etudiants	47.00€
Chambre 1 place	32.00€
Chambre 2 places	55.00€
Chambre 3 places	72.00€
Chambre 4 places	92.00 €
Chambre 5 places	108.00 €
Pique-nique scolaires	10.00 €
Sup chambre indiv pour enseignants/ accompagnateurs à leur demande	22.00 €

**La taxe de séjour n'est pas comprise, elle est due par le client à l'hébergement du 15 juin au 30 septembre.**

Conditions particulière de vente : Accès cham PMR: 2 chambres

Date d'ouverture: Février

Période de fermeture: Novembre

NB: réservation soumise à acceptation des conditions générales de vente